

Le projet Agglo Coude du Rhône à Berne

TERRITOIRE Signé hier par les autorités politiques communales et cantonales, le projet Agglo Coude du Rhône de quatrième génération a été déposé dans la foulée à la Confédération pour approbation.

PAR PASCAL.GUOX@LENOUVELLISTE.CH

Le projet Agglo Coude du Rhône, dit de quatrième génération, connaîtra-t-il plus de réussite que ses devanciers, tous recalés par le passé à Berne? C'est en tout cas pleins d'espoir que le préfet et président du comité de pilotage, Bernard Monnet, les présidentes des communes de Martigny (Anne-Laure Couchepin Vouilloz), Martigny-Combe (Florence Carron Darbellay) et Fully (Caroline Ançay-Roduit) ont transmis ce mardi le dossier à la Confédération pour approbation.

Un territoire plus étendu

La décision fédérale est attendue pour 2023. En cas d'acceptation, les municipalités concernées bénéficieraient d'une aide financière importante pour réaliser les 65 mesures ciblées dans ce projet, dont 39 liées à la mobilité.

Si Martigny et ses proches voisins ont confiance dans leur dossier, c'est que la donne a changé. «Just qu'ici, notre ville avait été définie comme cité isolée, ce qui est pour le moins paradoxal pour porter un projet d'agglomération», rappelle la présidente Anne-Laure Couchepin Vouilloz. Avec ce projet d'agglomération du Coude du Rhône, Martigny a non seulement étendu son territoire grâce à la fusion avec Charrat, mais aussi gagné des partenaires. A commencer par la commune de Martigny-Combe intégrée dans le périmètre officiel, mais aussi Fully, classé hors zone dans ce plan fédéral mais avec qui les Martignerains et Comberains ont pris le pari de s'associer pour créer «un périmètre fonctionnel».

Seize millions de francs de retour espérés de Berne

Porté par ses trois partenaires mais également en coordination avec



La commune de Martigny et ses proches voisins ont confiance dans leur dossier. LE NOUVELLISTE

quinze communes du plan directeur intercommunal (PDi) du Coude du Rhône issues de trois districts, ce projet d'agglomération du Coude du Rhône (PA4) propose 65 mesures au total pour un montant de 48 millions de francs. «L'agglomération pourrait bénéficier d'un cofinancement de 30 à 50% des mesures retenues, ce qui représenterait un retour potentiel de plus de 16 millions», rappelle le préfet Bernard Monnet.

A l'heure de la signature de ce projet, l'Etat du Valais par son conseiller d'Etat Franz Ruppen est venu confirmer son soutien à l'un des quatre projets cantonaux, avec ceux de Brigue-Naters-Viège, du Valais central et du Chablais. «C'est un processus indispensable pour répondre aux futurs enjeux du développement territorial et de la mobilité.»

Cinq gares à redessiner

Si la Confédération dit oui au projet Agglo du Coude Rhône (PA4), la région va bénéficier d'une manne bienvenue pour l'aider à sécuriser son espace routier et piétonnier (20 millions), mais aussi à améliorer les liaisons de mobilité douce (douze millions de francs d'investissement projetés) via une piste cyclable entre Charrat et Fully – la réalisation la plus sollicitée parmi les 140 commentaires retenus lors de la consultation citoyenne –, une autre piste pour vélos le long de la Dranse pour relier le Rhône à Martigny-Combe, ou des passerelles. «Si ce projet est accepté, nous pourrions aussi réaliser le réaménagement des gares de Martigny, Martigny-Expo, Les Fumeaux, Martigny-Croix et Charrat-Fully», se réjouit la présidente octodurienne.



La réélection du procureur Nicolas Dubuis était l'objet du recours. SABINE PAPILLOUD/A

Le TF déboute un député et un avocat valaisans

PARLEMENT Le recours contestant la réélection de Nicolas Dubuis a été jugé irrecevable par le TF.

qu'il émane d'un citoyen ou d'un député».

Idem pour le huis clos

Et le huis clos? «Il s'agit d'un acte d'organisation interne du parlement contre lequel le recours pour violation du droit de vote n'est pas davantage ouvert», indique le TF.

Le Tribunal fédéral (TF) a jugé tout bonnement irrecevable le recours adressé par l'avocat Stéphane Riand et le député UDC Jérôme Desmeules contre l'élection du procureur général valaisan. Le 5 mai dernier, le Grand conseil avait réélu pour quatre ans Nicolas Dubuis. Selon les recourants, la tenue d'un huis clos n'était pas justifiée et «le résultat obtenu par Nicolas Dubuis (64 voix pour et 59 contre lors d'un deuxième tour) n'est pas celui d'une élection, mais d'une votation.»

Ils demandaient au TF de constater «l'inexistence d'une réelle élection», sans préciser s'ils parlaient de droit public ou de droits politiques. Pour Mon-Repos, cela ne change pas grand-chose. En effet, dans les deux cas, un recours n'est pas possible et le TF a renvoyé leur copie aux deux Valaisans, sans même se prononcer sur le fond.

Primo, selon le TF, Jérôme Desmeules et Stéphane Riand n'ont pas qualité pour déposer un recours en matière de droit public, la réélection du procureur général étant le fait du parlement cantonal. Secundo, «un recours pour violation des droits politiques n'est pas possible dans ce cas,

Concernant Jérôme Desmeules, le TF estime qu'il n'est pas atteint directement par l'élection qu'il conteste. Et les juges de noter au passage que le député n'a même pas participé à cette élection.

Concernant Stéphane Riand, le TF note que si ce citoyen «prétend disposer de toutes les qualifications pour briguer le poste (ndlr: de procureur général), il n'expose toutefois pas avoir entrepris la moindre démarche officielle en vue de participer à l'élection.» Selon la justice, l'absence de mise au concours d'un poste non vacant «apparaît conforme au droit cantonal». Stéphane Riand n'est donc pas directement touché par la réélection de Nicolas Dubuis.

Selon Jérôme Desmeules, le TF confirme à nouveau qu'il ne veut pas se mêler du fonctionnement interne du parlement. «J'en suis triste, car cela signifie que le parlement peut décider d'un huis clos sans raison valable, priver la presse et les citoyens de la transparence des discussions, et ne pas devoir en répondre par la suite.»

Nicolas Dubuis prend note de cet arrêt sans faire de commentaire. Quant à Stéphane Riand, il n'a pas encore répondu à notre appel.

GILLES BERREAU

CIRCULATION

Automobilistes sanctionnés pour des rodéos nocturnes

Pneus qui crissent, gaz à fond et accélérations exagérées. Dans nos pages du 6 septembre, plusieurs Contheysans se

plaignaient des nuisances sonores dues à certains automobilistes en soirée. Dans un récent communiqué, la police cantonale

fait état de nombreuses plaintes de citoyens l'ayant poussée à organiser une action ciblée, en collaboration avec le Service de la circulation et de la navigation, la Police Régionale des Villes du Centre ainsi que celle de Conthey.

Ras le bol des riverains

Dans le viseur de cette action, les automobilistes adeptes du tuning et aux comportements routiers inadéquats. Au total, dans la soirée du 10 septembre, 20 procès-verbaux ont été infligés entre Sion et Conthey pour des véhicules défectueux, non conformes ou des accélérations exagérées. Après un contrôle approfondi, une moto et une voiture ont été mis hors circulation. Trois cas de vitesse excessive ont

été dénoncés au Ministère public. Dans son communiqué, la police cantonale fait état de voitures roulant à 80 km/h sur un tronçon limité à 50 km/h. «La population tolère de moins en moins ces nuisances sonores inutiles et gratuites», constate Stéphane Léger, porte-parole de la police cantonale. Selon lui, la répression est inévitable pour ce type de comportement. «Il s'agit de gens qui prennent leur véhicule comme un moyen d'amusement et non pas de locomotion.» Il précise que les personnes faisant des tours en voiture peuvent être amendées pour «circuits inutiles». D'autres actions comme celle de vendredi 10 septembre sont prévues entre Sion et Conthey. SR

PUBLICITÉ

NEW 208
Disponible en FULL ELECTRIC

MISTRAL
GARAGE - CARROSSIERE
MARTIGNY - SION - SIERRE
GARAGE MISTRAL MARTIGNY S.A.
Av. des Grandes-Maresches 102 - 1920 Martigny
vente@garage-mistral.ch - 027 721 70 00

EN BREF

SAINT-GINGOLPH

Un nouveau conseiller communal

Le conseil municipal de Saint-Gingolph est au complet. La candidature de Lucas Di Silvestro, déposée dans les délais impartis par les parrains de la Liste Citoyenne, a été validée lundi soir par la commune. En juin dernier, le conseiller municipal et ancien président de Saint-Gingolph, Werner Grange, annonçait sa démission. Gérald Dufresne, premier candidat non élu du même parti, avait fait de même peu après. IG